



Le 29 janvier 2020

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, bureau 255
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

Me Véronique Dubois,

Vous trouverez ci-incluse la déclaration annuelle relative aux dépôts de clients, conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68 ainsi qu'une confirmation de la banque quant au taux préférentiel. Il est à noter que le taux préférentiel au 1^{er} janvier 2020 est de 3.95% et que ce taux demeure inchangé depuis l'année précédente.

Veillez agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Nancy Fraser CPA, CGA
Superviseur, Conformité financière et rapports



Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

ANNÉE 2020

Nous détenons, ou prévoyons détenir des dépôts de nos clients durant l'année 2020. Conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68, l'intérêt à verser sur ces dépôts doit correspondre au taux préférentiel de l'institution bancaire qui administre le compte « Dépôts de clients » moins 2.5% multiplié par 97%. Puisque le taux préférentiel en date du 1er janvier 2020 est de 3.95%, nous prévoyons donc verser un intérêt au taux annuel de 1.41% en 2020.

Déclaré le 29 janvier 2020.

Nancy Fraser CPA, CGA
Superviseur, Conformité financière et rapports



TD Securities-Corporate Cash Management
421 – 7th Avenue SW
Calgary, AB t2p 4K9

January 3 2020

To Whom It May Concern:

RE: GAZIFERE Inc.

Please accept this letter as confirmation the TD Bank's CDN Prime Rate as at January 1, 2020
was 3.95%

Respectfully yours

A handwritten signature in blue ink that reads "Brenda Gair".

Brenda Gair
Manager